



Infos et actions - Bulletin des Comités Locaux de Corrèze, Creuse et Haute-Vienne

Création du Collectif anti-répression 87

Le 29 mars, s'est tenue la première assemblée du Collectif antirépression 87,

Cette réunion a fait suite aux nombreuses arrestations intervenues à Limoges dans le cadre de la lutte contre la réforme des retraites.

L'objectif du collectif est de lutter contre les violences de l'état et du patronat dans le Département de la Haute Vienne passées et à venir, ainsi que d'accompagner au mieux les interpellé·es et leur famille.

Le collectif entend développer :

- Des actions de prévention (guide/ formation/ ...)
- Des actions de soutien aux personnes victimes de violences d'Etat (soutien aux familles devant l'hôtel de police dès que les faits sont reportés, conseils aux interpellés et à leurs familles, organisation d'actions de soutien, aide à l'organisation des recours juridique,...)
- Des actions de communication pour dénoncer les violences d'Etat

Un premier communiqué de presse a été rédigé :

« Des dizaines de milliers de personnes se sont engagées dans le mouvement social contre la réforme des retraites. Arrestations, blessures, intimidations, les violences policières sont devenues une réponse systématique à la colère des manifestant.e.s. Près de 100 personnes déjà inquiétées en une semaine à Limoges, dont la moitié sont des mineur.e.s et des enfants. Face à cette violence de l'État, nous nous organisons. Mercredi 29 mars, un Collectif antirépression s'est créé à Limoges. Nous sommes présent.e.s et nous nous organisons pour :

- recenser les situations ;
- accompagner juridiquement ;
- alerter sur ces violences.

Pour nous contacter, afin de témoigner, soutenir ou participer au collectif :

Mail : collectifantirepression87@protonmail.com

Boucle telegram : <https://t.me/+dnDvCPU6zEyNDco> . »

Mai—juin—juillet—août 2023

Bimestriel - N° 129

Sommaire	Page	Sommaire	Page
Collectif anti-répression	1	Casserolade Générale	9
ZRAD La croisière	2	Un samedi à Ste Soline	10-11
Méthaniseur Guéret (suite)	3	Démocratie sociale	12-14
Coussay les bois (suite)	4-5	Conférence Noiriel	15
Des pensées qui nous inspirent	5	Boutique	16
Actu Bois du chat	6-8	Agenda	16



L'association zone rurale à défendre (ZRAD) lutte contre l'extension de 46 hectares (initialement 63!) du parc de la Croisière entre Creuse et Haute-Vienne.

Le 9 avril, elle a invité le botaniste Gilles Clément pour un soutien à sa lutte contre l'artificialisation des sols spoliant les terres agricoles dans un bocage, réservoir de biodiversité en milieu humide.

L'après-midi a eu lieu le parrainage d'un cerisier japonais centenaire menacé d'abattage dans ce projet d'extension prévu pour 2024.

Devant 70 participants, les intervenants ont rappelé l'ineptie et l'anachronisme de ce projet pensé dans une idéologie économiste de l'aménagement du territoire datant des années 1980.

En effet, le parc d'activités n'est pas entièrement occupé, des entreprises peuvent encore s'y installer, ainsi que sur les zones industrielles de Bessines sur Gartempe, à quelques kilomètres seulement puisque l'occupation y est elle aussi incomplète.

De même les friches industrielles de La Souterraine, non loin, pourraient accueillir plusieurs entreprises !

Lors de cette journée, une marche dans le bocage a permis aux participants de voir et de comprendre combien ces terres agricoles sont riches de leur biodiversité grâce aux échanges suscités par les interventions des associations partenaires de la ZRAD ainsi que de son président, Christophe Dubois, et de Gilles Clément. Ce dernier n'a pas hésité à qualifier de "criminels" les politiques qui veulent imposer cette extension détruisant les équilibres naturels dans un monde où les modèles économiques doivent changer.

La quasi totalité des élus des territoires concernés, hormis la députée Manon Meunier



venue soutenir l'association, se sont positionnés, en effet, pour cette extension conséquente martelant qu'ils préparent l'avenir pour accueillir des entreprises demain sur des zones logistiques idéalement situées au carrefour des réseaux de transport européens, avec des emplois à la clef... le leitmotiv habituel et la vision d'une croissance capitaliste effrénée appuyée par des subventions publiques.

ATTAC se bat pour des politiques des biens communs et donc contre cette artificialisation des sols au profit d'intérêts politiques et économiques d'un autre temps captant nos deniers publics !

Son soutien de l'association ZRAD représente un des combats pour "faire aboutir les exigences de justice écologique et sociale".

Mad.

Pour plus de détails :

www.francebleu.fr du 8 avril 23 : Limousin : un cerisier devient le symbole de la lutte contre l'extension du parc d'activités de la Croisière. Philippine Thibaudault.

france3-regions.francetvinfo.fr : Entre Creuse et Haute-Vienne, Gilles Clément soutient les zones rurales et les associations qui luttent contre la bétonnisation. Isabelle Rio.

Les opposants au projet de méthaniseur industriel que Biogaz (filiale d'Engie*) projette d'installer à Guéret sont toujours mobilisés, depuis la réunion d'information qui avait sensibilisé beaucoup de locaux non informés jusqu'alors, aux risques que sous-tend une telle exploitation disproportionnée à l'échelle de notre territoire.

Un Collectif a été créé: CVMIEG (Collectif Vigilance Méthaniseur Industriel Engie Guéret).

Ses membres actifs se réunissent chaque semaine avec pour tâche principale de documenter un argumentaire pour étayer le dossier de recours en justice déposé en Préfecture, conjointement par FNE 23, la Mairie de Guéret, la Mairie de Bonnat et quatorze riverains.

Pour nous aider à financer les frais de l'avocat spécialisé mandaté, une cagnotte participative est lancée sous le contrôle de FNE 23.

Une pétition en ligne est toujours ouverte pour celles et ceux qui ne l'ont toujours pas signée.

Vous souhaitez vous tenir au courant de l'avancée du dossier, un site internet est en cours de création : <http://www.cvmiegueret.info>

Extraits d'une fiche de lecture : « Fin du monde et petits fours » d'Edouard Morena, edts la Découverte -janv 2023.

A qui profite la crise climatique ?

p106-Les think tanks et la communication: la communauté des communicants s'active non seulement à la mise à l'agenda de l'enjeu climatique mais également à la normalisation de certaines solutions technologiques et de marché. Ils se réclament d'une expertise professionnelle quant à la manière d'influencer les opinions et les politiques publiques.

P117- Comment vendre au plus grand nombre ? Les consommateurs sont substitués aux citoyens d'où une simplification des messages pour entraîner la dépolitisation des enjeux. On est soit pour, soit contre le climat, en faveur ou opposé à l'action, pro ou anti science. Ce cadrage binaire a permis de populariser l'enjeu et de créer un fossé entre ceux qui refusent la

science et ceux qui l'acceptent, mais il a également eu le double effet de favoriser le « greenwashing » en permettant à des entreprises climaticides de se dépeindre comme des acteurs positifs du débat.

P155 - Désormais les élites climatiques parlent à leur tour de justice, d'équité, de changement systémique, de transition juste . Cette réappropriation des questions de justice n'est qu'un artifice et ne change rien à leur projet sous-jacent : un projet hégémonique centré sur le technosolutionnisme, les mécanismes de marché et la prise en charge des risques et des coûts de la transition par la collectivité.

p106-p107- Les faits sont têtus : ce sont les riches qui détruisent la planète. Les politiques climatiques mises en œuvre à leur profit - à base de cadeaux fiscaux, de crédits d'impôts, de prêts garantis, de partenariat public/privé, d'engagements volontaires et de mécanismes de marché - ont des prix élevés pour la société. En plus d'être inefficaces, elles font injustement peser le risque et le coût financier des politiques de transition sur la collectivité. Ces cadeaux sont autant de milliards non investis dans un véritable service public des transports et de l'énergie verte, et autant de coupes budgétaires dans les dépenses sociales, de santé, de culture et d'éducation pour les financer.

Nicole LC-Attac23

**Engie est un groupe industriel énergétique français, coté en bourse, le troisième plus grand groupe mondial dans le secteur de l'énergie hors pétrole. Dès 2013, le groupe annonce son intention de devenir le leader de la transition énergétique .*



Depuis plusieurs années, nous sommes en lien avec l'association ASPECT de Coussay les bois qui se bat contre une ferme usine. Les dernières nouvelles ne sont pas bonnes !!!

Le préfet comme très souvent est là pour appliquer la loi, oui mais la loi des puissants. Comme pour les Bassines, les préfetures sont aux ordres des lobbies de l'agro-industrie et EnMarche contre l'environnement.

Encore une affaire à suivre de près !!



Lien internet du blog de l'association :

asso-aspect.over-blog.com

22 avril 2023

Usine à taurillons : le Sous-Préfet ferme les yeux, nous allons lui ouvrir les oreilles !

Depuis le 15 mars dernier, les travaux devraient être interrompus sur le site des Paturelles à Coussay-les-Bois ! C'était sans compter sur la tolérance du Sous-Préfet et des services de l'État qui portent un regard plus que bienveillant sur les agissements du porteur de projet.

Nous avons constaté :

- destruction de zone humide
- destruction d'une mare riche en biodiversité
- travaux non conformes
- arrachage de 300 mètres de haie et remise en état non adaptée
- travaux hors période autorisée par les prescriptions du permis de construire

Les plaintes s'accumulent... Et pourtant, en ce printemps, la méga-usine à taurillons sort de terre chaque jour davantage sans respect du cycle nécessaire de la nature. On se demande pour quelles raisons l'administration n'a pas exigé l'arrêt de ces travaux illégaux ?

Nous, citoyens soucieux de notre environnement, nous souhaitons une véritable justice environnementale.

Nous, citoyens soucieux d'égalité, nous voulons un Etat protecteur du bien commun.

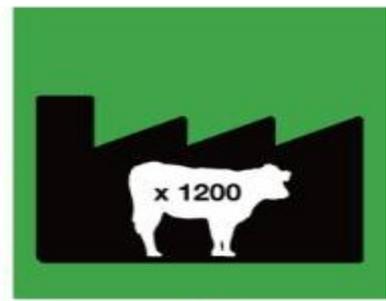
C'est pourquoi nous allons faire entendre nos voix devant la

**Sous-Préfecture de Châtelleraut le jeudi 27 avril à partir de
18 heures**

Avec remise des pétitions au Sous-Préfet

Si possible venir avec des cloches à vache ou autres instruments pour se faire entendre
N'hésitez pas à faire preuve de créativité sur vos pancartes !

NON à la ferme-usine de Coussay-les-Bois



Ici risque de **ferme-usine**
Faisons barrage aux travaux



LE COLLECTIF
d'opposants à la ferme-usine
de Coussay-les-Bois



ATTAC87 et les amis de laconf Limousin à Coussay les bois
le 16 janvier 2016 au début de la lutte.



Des pensées qui nous inspirent

« La Révolution française a fourni une importante réflexion sur l'institution d'une école publique gratuite. Au sein de celle-ci, les textes de Condorcet - Cinq mémoires sur l'instruction publique (1791) et Rapport et projet de décret sur l'organisation générale de l'instruction publique (1792) - ont donné à l'école républicaine ses principes libérateurs.

Nourri par la pensée des Lumières qu'il enrichit d'une réflexion sur la « mathématique sociale », Condorcet (1743-1794) est l'auteur d'une œuvre économique, juridique, philosophique et politique. Il était favorable aux droits politiques des femmes, opposé à l'esclavage et à la peine de mort.

Pour Condorcet, la question de l'école se pose d'urgence à un peuple souverain : faute de connaissances et de pensée réflexive, un tel peuple s'expose à devenir son propre tyran et le progrès n'est pour lui qu'un processus d'étouffement. Il ne peut être libre qu'en s'appropriant les objets du savoir désintéressé formant l'humaine encyclopédie. Il appartient à la puissance publique d'organiser cette appropriation afin que chacun puisse se soustraire à l'autorité d'autrui et cultive sa perfectibilité, afin aussi que les décisions politiques qui s'imposent à tous ne soient pas le fruit de l'ignorance. La finalité de l'école n'est pas l'adaptation sociale ou économique, mais la liberté de chaque individu : l'école publique doit instruire et non imposer une éducation qui tend toujours à une sorte de conformation. »

Alors que le printemps est là, que la végétation repart et que le Bois du chat n'est pas coupé, le Comité de défense du Bois du Chat publie un communiqué pour faire le point sur la situation actuelle.

Bois du Chat, avril 2023.

Bref rappel de la situation. Sur la commune de Tarnac en Corrèze, au cœur du Parc naturel régional de Millevaches, un chantier de coupe rase de feuillus est à l'arrêt depuis près de 4 mois. Des habitant.es de la commune et des alentours sont mobilisé.es pour défendre une forêt spontanée de chênes et de hêtres, une zone sensible de la vallée de la Vienne (qui prend sa source à quelques kilomètres) en zone Natura 2000.

Un chantier de coupe rase avait débuté en décembre qui devait être suivi d'une plantation de résineux. Le Comité de défense du Bois du Chat a rassemblé à plusieurs reprises des dizaines d'habitant.es de la Montagne limousine, permettant d'empêcher une reprise en force du chantier. L'exploitant est resté sourd à cette mobilisation et a tenté de justifier ses pratiques en organisant un rassemblement des dirigeants de la filière bois le lundi 6 mars aux abords même du chantier contesté.

Lundi 6 mars, deux visions de la forêt, un clivage politique

Ce jour-là, ce sont deux visions de la forêt qui se sont confrontées, exprimant des positions politiques fondamentalement différentes. D'un côté les représentants patronaux, propriétaires et industriels de la filière bois étaient soutenus par les élus de la droite locale, notamment Pascal Coste (LR) président du conseil départemental de la Corrèze, Francis Dubois (LR) député de la Corrèze et Valérie Simonet (LR) présidente du département de la Creuse. Ils ont exprimé une vision conservatrice basée sur la poursuite d'intérêts économiques à court terme et une défense inconditionnelle de la propriété privée.

« La forêt n'est pas un bien commun ! » ont ainsi affirmé Patrick Puygrenier (président de Fransylva) et Pascal Coste, ainsi que plus tard Francis Dubois aux micros de France 3. Un discours aberrant quand on sait le rôle crucial des forêts

sur le cycle de l'eau et qu'on sait également les importantes subventions publiques dont bénéficient la filière, de la plantation jusqu'à l'équipement des scieries industrielles. Pour exemple à Égletons, la scierie Farges, qui entend devenir la plus grande scierie industrielle de France, a bénéficié de plus d'un million d'euros d'aides publiques et n'a pas hésité à demander l'expropriation d'agriculteurs et d'une femme de 84 ans pour agrandir son usine. Les démarches d'expropriation et la déclaration d'utilité publique qui les rend possibles ont été engendrées par la communauté de communes de Ventadour-Egletons-Monédières alors sous la présidence de... Francis Dubois. Doit-on comprendre, M. Dubois, que la propriété privée est sacrée en forêt mais sujette à expropriation pour l'agrandissement d'une scierie industrielle ? Que la forêt n'est en aucun cas un bien commun tandis qu'une méga-scierie est d'utilité publique ?

De l'autre côté la délégation du Comité de défense du Bois du Chat a défendu une vision différente. Cette délégation était composée d'habitant.es, de maires de la Montagne limousine, de membres de l'association Canopée, de Chloé Herzhaft (EELV) élue de Brive, et était accompagné par Catherine Couturier (LFI), députée de la Creuse. Outre la délégation, plus de 150 personnes du territoire se sont rejoints pour faire savoir leur détermination à protéger cette forêt. Contrairement aux déclarations des tenants de la droite ce jour-là, nous défendons l'idée du bien commun et estimons que les pratiques forestières doivent prendre en compte un intérêt supérieur commun. La forêt, poumon de la planète, est essentielle pour maintenir la fertilité des sols et le cycle de l'eau sur Terre et il s'agit d'intégrer cet élément fondamental pour en concevoir une articulation juste avec la propriété privée. Pour cela comme pour anticiper l'inévitable adaptation de la filière professionnelle, nous pensons qu'il est nécessaire d'établir une politique à long terme qui ne soit pas simplement inféodée au rythme des fluctuations des cours du bois sur les marchés financiers mondiaux, et qui prenne en compte la voix des habitant.es et associations. Le président du PNR Millevaches Philippe Brugère a rappelé et défendu la position du Parc sur les coupes rases de feuillus qui avait été énoncée



dans un communiqué de presse du vendredi 3 mars. Ce communiqué indiquait « qu'il y a de moins en moins de feuillus, [ce] qui confirme une trajectoire ni bonne pour la ressource ni bonne pour les milieux et la diversité qu'ils abritent, [que] le Parc souhaite agir, aux côtés de la Fédération des Parcs, pour l'évolution de la réglementation afin d'accélérer les changements qui peuvent encore être choisis plutôt que subis [et que] seule une évolution significative du cadre législatif en la matière sera de nature à résoudre ces situations. »

Suite à ce lundi 6 mars agité, Pierre Coutaud maire de la commune voisine de Peyrelevade a tenu à « livrer à [son] tour [une] lettre ouverte, [son] coup de gueule, ou [ses] réflexions plus ou moins brouillonnes sur cet évènement, cette coupe et la gestion forestière sur le Plateau. ». Loin de trouver ses réflexions « brouillonnes », nous saluons une prise de position claire et une critique très justement argumentée ! [1]

Les perspectives aujourd'hui

Immédiatement après cette rencontre, le PNR Millevaches, avec l'appui du président de la région Nouvelle-Aquitaine Alain Rousset, a proposé à la propriétaire la somme de 100 000 euros pour racheter la parcelle du Bois du Chat. Cette offre a de nouveau été refusée (une première proposition de contrat Natura 2000 avait été faite en janvier). Que la préservation des forêts doive passer par la proposition de telles sommes d'argent public à des propriétaires dans une situation économique déjà plus que confortable, est à nos yeux lar-

gement questionnable. Mais loin de toute modestie, son refus démontre un entêtement complètement déconnecté du terrain et de la préoccupation majeure dont la situation est l'objet, autant pour les habitants de la Montagne limousine que pour une part non négligeable de la classe politique du pays. Une tribune parue le 4 mars avait en effet recueilli les signatures de centaines de soutiens dont plusieurs dizaines d'élus locaux, nationaux et européens. Le PNR travaille au sein de la fédération des PNR à l'élaboration de propositions communes pour une protection spéciale des territoires des parcs.

Saisie du sujet par une question de l'eurodéputé Philippe Lamberts, la Commission européenne a rappelé qu'il était « urgent d'adapter les forêts européennes au changement climatique », que « les projets de coupe rase [devaient] faire l'objet d'une évaluation appropriée » et que le gouvernement français devait respecter ses engagements. [2]

L'expert forestier Sylvestre Coudert, qui a réalisé le plan simple de gestion concernant le Bois du Chat, a annoncé que ce plan de gestion allait être revu, ouvrant la possibilité que le chantier de coupe rase soit annulé et qu'une gestion alternative soit établie. Cela nous mène à questionner l'établissement des schémas régionaux de gestion sylvicoles, auxquels les plans de gestion doivent se conformer et qui donnent les grandes orientations des politiques forestières à l'échelle régionale.

Il nous semble inenvisageable que le chantier au Bois du Chat reprenne aujourd'hui quand le printemps est là et que la période de nidification des oiseaux a démarré. Une telle forêt de feuillus héberge de nombreuses espèces d'oiseaux et de chauves-souris, un courrier de la Ligue de protection des oiseaux en atteste, une coupe rase à cette saison serait pure provocation. S'il n'y a aujourd'hui pas de réglementation générale protégeant la période de nidification, la Politique agricole commune interdit aux agriculteurs de tailler les haies du 16 mars au 15 août, l'Office français de la biodiversité recommande cette précaution à l'ensemble des professionnels, collectivités et particuliers, l'étendant à l'élagage des arbres, et l'Office national des forêts préconise de ne pas effectuer de travaux de bûcheronnage en printemps et en été.

Depuis plusieurs mois nous avons reçu des soutiens de professionnels de la forêt critiques de certaines pratiques systématiques comme les coupes rases, l'enrésinement, la monoculture. Bernard Palluet, ex-directeur adjoint de la coopérative CFBL, ancien responsable national du groupe Coopération forestière et membre du Groupement de développement forestier Millevaches se dit « abasourdi de constater que la filière est juste capable de s'unir pour défendre des intérêts particuliers [...et] espère juste que devant l'émoi général que soulève ce cas particulier, en région et un peu partout ailleurs dans les médias, elle sera capable de se poser enfin les bonnes questions sur sa façon d'appréhender la gestion forestière et sa mise en œuvre. Il faut qu'elle se convainque enfin qu'elle doit changer ». Gaëtan Du Bus de Warnaffe, gestionnaire forestier, pose la question : « La forêt est-elle à ce point privée qu'aucun acte sylvicole, qui plus est associé à des subventions publiques, ne puisse être questionné par les élus et les habitants qu'ils impactent ? »

Nous appuyons une transformation de l'ensemble de la filière que bien des travailleurs souhaitent eux aussi, même s'il leur est souvent difficile et risqué de l'exprimer.

Une mission parlementaire, présidée par Catherine Couturier, travaille actuellement sur l'adaptation au changement climatique de la politique forestière et la restauration des milieux forestiers, elle était lundi 27 mars à Meymac pour rencontrer associations, collectivités et institutions, propriétaires et exploitants. Différentes associations ont exprimé la nécessité d'une législation qui prenne en compte les enjeux écologiques et sociaux liés à la forêt, le PNR a réaffirmé ses positions contre les coupes rases et pour une gestion forestière en couvert continu. Le travail de cette commission pourra servir à l'élaboration d'un projet de loi transpartisane sur les pratiques forestières.

Le Comité de défense du Bois du Chat reste mobilisé pour défendre la forêt. Nous entendons poursuivre cette lutte jusqu'à ce que les travaux de coupe rase soient définitivement abandonnés et encourageons la création de comités de défense dans toutes les communes connaissant des situations similaires.

Site La Bogue





Lundi 17 avril, Attac s'est fait le relais des appels à boycotter l'allocution du monarque présidentiel partout devant les mairies des concerts de casseroles.

En Haute-Vienne, des rassemblements ont eu lieu à St Junien, Limoges, Chamboret, Ambazac. La mobilisation s'amplifie dans tout le territoire. Au service des mobilisations en cours et à venir, Attac France publie une [carte illustrée](#) des déplacements d'Emmanuel Macron et de ses ministres pour l'organisation des comités de non-accueil et casseroles partout en France.

<https://france.attac.org/se-mobiliser/retraites-pour-le-droit-a-une-retraite-digne-et-heureuse/article/casserolade-generale-du-24-avril-la-carte-des-rassemblements>

On ne les lâchera pas. A l'heure où nous écrivons cet article, un 2ème appel est lancé pour le lundi 24 avril à 20h, une nouvelle casserolade générale s'organise devant les mairies et dans les rues. En Haute-Vienne des appels ont lieu à Limoges, St Junien, St Léonard de Noblat, Eymoutiers, Comptreignac, Ambazac.

En attendant le raz-de-marée populaire du 1^{er} mai !



Je tiens à vous faire partager ma journée du 25 mars 2023 à Sainte Soline, car le matraquage effectué par les chaînes d'info en continu n'est que tissus de mensonges, relais du ministre de l'Intérieur Darmanin.

Départ de Limoges le samedi 25 à 5h30 ;

Arrivée au point de ralliement à VANZAY à 7h45, sans aucun contrôle par le groupe de gendarmes posté à la sortie de Chanzay. Seraient-ils en grève pour les retraites ?

A 10h départ des milliers de manifestants pour la bassine de Sainte Soline, située à quelques kilomètres. Arrivés en vue de la bassine, on a pu assister à la plantation de 300m de haie en bordure du champ et du chemin par des manifestants(es) et des membres de la Confédération Paysanne dont Nicolas Girot, le secrétaire national. Notre énorme cortège progresse vers la bassine et on distingue maintenant nettement un cordon continu de fourgons de gendarmerie stationnés à touche-touche autour de cette gigantesque bassine de 16ha d'emprise au sol (vous pourrez comparer sur les images diffusées par les médias la hauteur d'un fourgon et la hauteur de la digue située à l'arrière. IMPRESSIONNANT !). Ces véhicules sont accompagnés de véhicules militaires et d'un gros véhicule équipé d'un canon à eau. On voit aussi arriver les quads de la BRAV-M, qui attaquent les manifestants.

Pour mémoire : cette unité spécialisée dans des opérations spéciales est la suite, avec un nouveau nom, des "Voltigeurs motorisés" créés en 1969 par le ministre Raymond Marcellin, un pétainiste décoré de l'ordre de la Francisque. Sous le ministère de Charles Pasqua et son ministre délégué Robert Pandraud, c'est à cette unité spéciale, que l'on doit la mort de Malik Oussekine le 6 décembre 1986 (président : Miterrand, 1er ministre : Chirac).

On voit alors le canon à eau entrer en action. Les manifestants s'approchent de la bassine se tenant par la main, en ligne. Derrière les grilles de clôture se tiennent les gendarmes mobiles, devant leur véhicule, face aux manifestants. Ils

distribuent à tout-va des grenades lacrymogènes. Je suis content d'avoir prévu lunettes de piscine, masque FFP2 et sérum physiologique. Une fumée noire et épaisse s'élève alors. D'où nous sommes, nous ne pouvons en distinguer la cause, et nous verrons après plusieurs véhicules de gendarmerie en feu. Les grenades lacrymogènes tombent sans discontinuer. Il faut alors se précipiter pour les couvrir de terre dans ce champ labouré et en éviter la diffusion du gaz. Un véhicule blindé arrive en appui aux gendarmes. Un autre type de grenade est ensuite utilisé, qui explose en l'air en dispersant plusieurs sous-grenades lacrymogènes. Enfin, cerise sur le gâteau, arrive le temps des grenades de désencerclement. J'apprécie alors les bouchons d'oreille dont je me suis muni.

Pour info, ce type de grenade a mutilé un cheminot à Paris (éborgné) et une femme à Rouen .(pouce arraché)

Après 2 à 3 heures d'affrontements, les manifestants se replient dans le champ qui fait face à la bassine. Pour rejoindre ce lieu de rassemblement, je dois traverser une route sur laquelle gît un blessé auquel le "médecin" fait un bandage serré sur la cuisse. Il ne peut plus marcher mais semble transportable, il est donc évacué vers le lieu de regroupement sur une civière. A quelques mètres de là, un attroupement est stationné sur la même route. Il y a un blessé gravement atteint à la tête semble-t-il. Le SAMU est appelé ; il tarde. Nous nous regroupons sur un grand champ face à la bassine ; les "gardiens de bassine" sont à un centaine de mètres. Le calme règne, beaucoup d'entre nous en profitent pour manger un casse-croûte ; la foule est compacte et paisible. C'est alors que les grenades de désencerclement pleuvent en quantité au milieu de la foule, dans un vacarme assourdissant. J'apprécie les bouchons d'oreille dont je me suis muni. Le danger est énorme : si une grenade tombe dans la capuche d'un manifestant, c'est le carnage. Si c'est à proximité d'un enfant, il perd à jamais l'audition. Les explosions font des blessés en nombre conséquent. L'ambulance n'est toujours pas là ;



coordonnées au retour, dans quel but ? à chacun d'y réfléchir...

Il est essentiel de faire connaître le communiqué de la LDH, pour combattre l'intox du ministre Gérald Darmanin sur les chaînes des milliardaires, en particulier CNEWS, celle qui a enfanté le candidat Eric Zemmour, et qui distille à l'envi son fiel sur La France Insoumise et les autres groupes de la NUPES.

elle arrivera longtemps après, des ordres ayant été donnés de l'empêcher de rejoindre la zone pour prendre en charge le blessé qui gît toujours sur la route.

Nous rejoignons alors notre point de départ ; je rencontre un élu muni de son écharpe tricolore qui m'indique que les élus(es) présents(es) ont fait une chaîne humaine pour protéger les blessés dont un certain nombre sont allongés à terre et qu'ils ont à ce moment été attaqués par les forces du maintien de l'Ordre (ou plutôt du désordre) à coups de grenades lacrymogènes qui les ont contraints à reculer.

Voilà ce que j'ai vu et ce qui est confirmé, et complété par le communiqué de la Ligue des Droits de l'Homme que vous trouverez avec ce lien :

<https://www.ldh-france.org/premiere-synthese-observations-des-24-26-mars-2023-a-sainte-soline/>

Vous noterez aussi que la préfète des Deux-Sèvres, Emmanuelle Dubée a refusé la protection aux délégués de la LDH, les considérant comme de simples manifestants, **"leur déniait la protection que leur reconnaît le droit international et en contradiction avec la jurisprudence du Conseil d'État. Le matériel d'observation d'une équipe a été confisqué."** (extrait du rapport de la LDH)

Enfin, au retour, à l'entrée de Chanzay, donc à 6km du rassemblement, un barrage d'une trentaine de gendarmes contrôlait les véhicules, scannant les papiers d'identité. Pas de contrôle à l'arrivée, contrôle systématique avec prise des

Cette journée a été pour moi décisive. Nous avons basculé dans un autre type de régime. Lorsque les forces de l'Ordre utilisent du matériel de guerre, lorsqu'elles gazent les représentants du peuple présents avec leur écharpe, lorsqu'on empêche de porter secours aux blessés graves, lorsqu'on confisque aux organisations des Droits de l'Homme leur matériel d'observation, on ne peut pas se prévaloir de la République et on ne peut donc pas demander aux citoyens de respecter le pacte républicain.

Dans son allocution du 22 mars, Macron a dit à la minute 11 : "ni les factieux ni les factions dans la République"

Répondons lui : " Ni le fascisme ni les fascistes dans la République"

Ma participation à cette manifestation a été salutaire. Je suis plus déterminé que jamais. Hasta la victoria siempre !

Jacky Texier

PS : les journalistes de bureau, ceux qui se bornent à faire du commentaire d'images diffusées en boucle, n'arrêtent pas de demander aux élus ou responsables NUPES, la gauche que Renaud Muselier qualifie de "sale et débraillée", de condamner les violences des manifestants. J'espère bien qu'aucun ni aucune d'entre eux ne s'abaissera à y répondre positivement.

Remarque : A voir la manière dont sont rapportés ces faits dans la plupart des médias, il convient de s'interroger sur l'impartialité des informations concernant la guerre en Ukraine.

Les analyses posées à propos du conflit sur la réforme des retraites opposent la démocratie (politique, parlementaire) à la démocratie sociale. Quel est l'origine, le sens et l'usage de ce terme de démocratie sociale qui est loin de faire consensus entre les organisations syndicales, les organisations patronales et l'État ?

Tout le monde s'accorde pour attribuer la paternité de l'expression « démocratie sociale » au socialiste Louis Blanc qui l'utilise dans son livre « L'organisation du travail » paru en 1839 dans lequel il préconise la réforme sociale par l'action de l'État. Dans ce livre, il explique comment les citoyens d'un côté et les travailleurs de l'autre peuvent s'organiser pour construire et gérer ensemble une démocratie et une économie qui elle, partagerait équitablement les fruits de la richesse entre tous les acteurs sous le contrôle de l'État. Il va sans dire que si la proposition est intéressante, elle fait fi des rapports de force, des inégalités de départ et attribue à l'État un rôle neutre et prépondérant.

Le principe de base de la « démocratie sociale » est de faire « un lien entre l'égalité politique, réalisée par le suffrage universel, permettant à tous de gérer à égalité la disposition de l'impôt, la chose publique, et l'égalité économique, atteinte par l'organisation des travailleurs, supposant l'administration en commun de la production. » (1) Comme le proclamait plus prosaïquement, le sénateur Corbon, quelques années plus tard : « la démocratie dans l'ordre politique et la monarchie à peu près absolue dans l'atelier sont deux choses qui ne sauraient coexister longtemps ».

Jean Jaurès continuera la défense de ce principe ; s'adressant à la représentation nationale, il énonce : « Vous avez fait de tous les citoyens, y compris les salariés, une assemblée de rois (...) mais au moment où le salarié est souverain dans l'ordre politique, il est dans l'ordre économique réduit au servage » (1893). « Ce constat de l'inachèvement de l'idée républicaine pointe bien cette incapacité de la République à surmonter la contradiction entre l'ordre politique et l'ordre économique. Il traduit aussi cet espoir maintenu d'une politique de la question sociale, cette volonté encore vivace à la fin du siècle de

poursuivre le cheminement démocratique en reconnaissant dans l'économie des formes d'initiative non liées à la propriété du capital et constitutives de nouvelles figures de citoyenneté. » (2)

Presque 50 ans plus tard, Léon Blum dans son livre « À l'échelle humaine » (1945) réaffirmera ce même principe : « La démocratie politique ne sera pas viable si elle ne s'épanouit pas en démocratie sociale ; la démocratie sociale ne serait ni réelle ni stable si elle ne se fondait pas sur une démocratie politique. »

Et pour finir le fameux programme du CNR (Conseil National de la Résistance) intitulé « les jours heureux », citons les principales mesures : « l'instauration d'une véritable démocratie économique et sociale, impliquant l'éviction des grandes féodalités économiques et financières de la direction de l'économie ; une organisation rationnelle de l'économie assurant la subordination des intérêts particuliers à l'intérêt général ; l'intensification de la production nationale selon les lignes d'un plan arrêté par l'État après consultation des représentants de tous les éléments de cette production ; le retour à la nation des grands moyens de production monopolisés, fruits du travail commun, des sources d'énergie, des richesses du sous-sol, des compagnies d'assurances et des grandes banques ; le droit d'accès, dans le cadre de l'entreprise, aux fonctions de direction et d'administration, pour les ouvriers possédant les qualifications nécessaires, et la participation des travailleurs à la direction de l'économie. » (3)

Voici brièvement résumé le projet de la démocratie sociale conçu, débattu et défendu par les socialistes et les républicains au cours des XIX et XX^{èmes} siècles.

Or, curieusement ce terme de « démocratie sociale » remis à la mode par le débat sur la réforme des retraites est défini et présenté en faisant référence à Louis Blanc, Jean Jaurès ou Léon Blum mais sans se référer au projet initial. Cet oubli permet d'énoncer une autre définition de la démocratie sociale, beaucoup moins ambitieuse. Donnons deux exemples de définition

dévoquée de la démocratie sociale : « La démocratie sociale peut se définir par la mise en place et le fonctionnement d'une sphère de régulation du social entre le marché et l'État, confiée aux partenaires sociaux. La démocratie sociale comprend deux aspects : le paritarisme et la négociation collective. » (4) et « La démocratie sociale est la forme de gouvernement dans laquelle les partenaires sociaux participent à la régulation aux côtés de l'État et du pouvoir politique. » (5)

Ce glissement de sens s'explique à la fois parce que la question démocratie sociale est sur la ligne de front entre la puissance économique, le pouvoir citoyen ou/et salarié et pour des raisons historiques.

A la fin du XIX^{ème} siècle qui voit la légalisation des syndicats professionnels (ouvriers et patronaux), le secteur économique va mettre en face à face les syndicats (qu'on appellera par la suite les partenaires sociaux) et l'État. Et c'est l'organisation de ce secteur entre ces 3 catégories d'acteurs qu'on va dénommer faussement « démocratie sociale ». Les méthodes de gestion spécifique à ce secteur : participation, négociation, accords paritaires régulation sociale, paritarisme, dialogue social,... vont être transposées dans d'autres secteurs de la vie sociale et vont de fait, être souvent considérées comme faisant partie de cette « démocratie sociale ».

Ce dévoiement de l'usage du terme de démocratie sociale va être renforcé par ce que les économistes appellent le « compromis fordiste » : le XX^{ème} siècle (et particulièrement après la seconde guerre mondiale) a été celui de conquêtes sociales importantes pour les salariés : assurances sociales, congés payés, baisse du temps de travail, hausse des salaires réels. Ces conquêtes constituaient un mode de régulation du système capitaliste. En échange des gains de productivité et de croissance réalisées, les salariés obtenaient de nouveaux droits et l'illusion d'un progrès social continu.

Dans les années 2000, les différents textes de lois relatifs à la représentativité des partenaires sociaux, au droit du travail et à la formation professionnelle porteront dans leur titre la mention « démocratie sociale », renforçant l'utilisation ambiguë de cette expression (6). Dominique Andolfatto (7) « montre comment les réformes du « dialogue social » et de la « démocratie sociale » ont conduit à faire de cette dernière un rituel procédural. Les évolutions normatives relatives aux règles et pratiques de la négociation, à la mesure de la représentativité ou encore à la validité des accords collectifs instituent des formes de négociation administrées finalement très éloignées d'un idéal de citoyenneté des travailleurs ou de partage du pouvoir dans l'entreprise. » (8)

JPB

Sources :

(1) Samuel Hayat. La République du travail : 1848 et l'invention d'un républicanisme socialiste ouvrier. Christin, Olivier. Républiques et républicanismes. Les chemineurs de la liberté, Le Bord de l'eau, pp.177-193, 2019. hal-02429165

(2) CHANIAL Philippe, « Les trésors perdus du socialisme associationniste français », *Hermès, La Revue*, 2003/2 (n° 36), p. 45-54. DOI : 10.4267/2042/9357. URL : <https://www.cairn.info/revue-hermes-la-revue-2003-2-page-45.htm>



(3) https://fr.wikisource.org/wiki/Les_Jours_Heureux,_programme_d%E2%80%99action_de_la_R%C3%A9sistance

(4) Rapport d'information La démocratie Sociale présenté par m. Jean Le Garrec, Député à l'Assemblée nationale le 4 avril 2000

(5) Refonder la démocratie sociale Claude Tendil Président de l'Institut pour l'innovation économique et sociale (2IES). Dans Constructif 2022/1 (N° 61), pages 72 à 75 Éditions Fédération Française du Bâtiment <https://www.cairn.info/revue-constructif-2022-1-page-72.ht>

(6) Loi n° 2008-789 du 20 août 2008 portant rénovation de la démocratie sociale et réforme du temps de travail / Projet de loi constitutionnelle relatif à la démocratie sociale, présenté au nom de m. François HOLLANDE, mars 2013./ LOI n° 2014-288 du 5 mars 2014 relative à la formation professionnelle, à l'emploi et à la démocratie sociale

(7) Dominique Andolfatto (dir.), *La démocratie sociale en tension*, Villeneuve d'Ascq, Presses Universitaires du Septentrion, 2018

(8) La nouvelle revue du travail [En ligne], 17 | 2020, mis en ligne le 01 novembre 2020, consulté le 15 avril 2023. URL : <http://journals.openedition.org/nrt/7726> ; DOI : <https://doi.org/10.4000/nrt.7726>

conférence théâtralisée et concept de domination

Le 7 avril 2023, Attac Limousin s'est associée à des associations antiracistes ainsi qu'à la Libre Pensée 87 et à l'institut d'histoire sociale CGT de la Haute-Vienne pour la conférence théâtralisée de Gérard Noiriel, historien, et Martine Derrier, comédienne.

En imaginant un dialogue entre les deux sociologues fondateurs de la sociologie américaine d'une part, WEB Dubois, et celui de la sociologie française, Emile Durkheim, d'autre part, les conférenciers voulaient "expliquer au public la différence entre le modèle multiculturel américain et le modèle républicain français."

Les deux sociologues furent, en effet, discriminés en leur temps : l'un en tant qu'afro américain et l'autre en tant que juif. Les acteurs ont imaginé leurs arguments "concernant la meilleure façon pour un être humain de défendre sa dignité."

Les prismes historique et sociologique enrichissent le questionnement politique.

Cette conférence apporte une connaissance des concepts et notions s'appliquant aux modèles culturels français et américain avec leur intérêt et leurs limites pour ces deux sociétés aujourd'hui.

Ces éléments de réflexion et les questionnements sont très étendus. Ils portent sur les discriminations sociales, la stigmatisation, la xénopho-

bie, le racisme en lien avec la dignité de l'homme (notion très polysémique) et ses droits dans une démocratie.

Ils sont à relier à l'histoire du modèle économique et politique de chaque pays basé sur l'"universalisme" et le "communautaire".

Dans le débat, lors de cette conférence, l'historien Gérard Noiriel a affirmé se référer à la sociologie structuraliste de Pierre Bourdieu. Or, ce dernier a combattu toutes les mesures politiques inspirées par les philosophies néolibérales.

J'ai ainsi pris le parti de "convoquer" Bourdieu et les analyses de son ouvrage "contre feux 2" qu'il avait sous-titré : pour un mouvement social européen (collection Raisons d'agir-Le Seuil 2001) Elles me semblent très pertinentes même 20 ans après les mouvements sociaux dans le prolongement de celui de 1995 (et de la création d'Attac!)

Car le point commun entre ces deux pays, n'est-il pas un modèle politique transfrontière qui sert les intérêts économiques d'une oligarchie créant pauvreté, misère et nationalisme sur lesquels prospèrent les partis xénophobes d'extrême droite?

S'attarder sur la dimension politique... à partir de l'histoire de notre République française laïque.

Le détour par l'histoire de notre République, celle d'un modèle universaliste, permet aussi de se rappeler l'hypocrisie sociale de ce soi-disant modèle intégrateur et solidaire. En effet, le fond du dialogue imaginaire de cette conférence se déroule lors de l'Exposition Universelle de 1900.

La République n'a alors de fierté que pour son empire colonial montrant des habitants de pays colonisés comme des sauvages ne pouvant qu'être des grands enfants ou des sauvages dangereux (les kanaks montrés dans des cages au public parisien!) Elle va instituer le code de l'Indigénat après avoir violemment massacré ou déporté les militants de la Commune de Paris.

Dans le même temps, Jules Ferry et son ministère développe l'Éducation et l'Instruction pour tous. Quel cynisme!

Ces visées impérialistes de la 3ème République pillant les ressources d'autres pays ont peu de cas à faire de la dignité de milliers de citoyens sans droits enfermés dans l'indigénat!! Pierre Bourdieu cite *"cet universalisme de façade qui sert en fait les intérêts des dominants..... (un)universalisme verbal qui laisse les citoyens isolés et désarmés en face des puissances économiques internationales.. »*

A partir de ces éléments historiques, si nous les prolongeons, découle une lecture de la future loi immigration. Ne sera-t-elle pas le marqueur discriminant bons et mauvais migrants en 2023? Quelle conception de la solidarité aujourd'hui lorsque sont édictés des critères sensés compatibles avec le "mérite républicain" Quelle stigmatisation des personnes immigrées ?

Multiculturalisme et insécurité sociale.

Le multiculturalisme américain donne une place centrale aux communautés dites ethniques et ne sépare pas vie publique et appartenances privées (religieuses, d'orientation sexuelle....)

Dans ce système politique où chacun se "fait lui-même" pour s'enrichir personnellement, condition sine qua non de son existence sociale (le culte de l'individu et de l'individualisme, fondement de toute la pensée néolibérale,...) la domination capitaliste s'accompagne d'un racisme contre les minorités afro-américaines qui atteint un paroxysme 60 ans après le mouvement des droits civiques !

La communauté représente une protection contre les effets ségrégatifs d'un pouvoir patriarcal dont l'ancien président Trump, toujours très actif politiquement, et ses soutiens évangélistes et racistes reste la figure de proue. Bourdieu alertait sur l'imposition du modèle américain et ses effets : *"cette société qui s'arme de l'insécurité tout en exaltant l'individualisme et le self-help est l'incarnation d'une vision néo-darwiniste..en tout point opposée à la vision solidariste que l'histoire du mouvement social a inscrite dans les structures sociales et les structures cognitives des sociétés européennes"*. (p.31 Contre-feux)

Ces éléments de réflexions et de débats font ainsi resurgir le combat historique et politique toujours en vigueur depuis la création d'Attac en 1997 dans ce même moment de l'histoire que l'engagement de Pierre Bourdieu contre la mondialisation, son oligarchie et ses lobbys capitalistes.

Vaste perspective pour des luttes à venir!

Mad



Le piège de la dette publique

COMMENT S'EN SORTIR



LLL
LES LIENS QUI LIBÈRENT

% attac

La dette repose sur un mensonge: elle ne vient pas d'une orgie de dépenses publiques, mais de l'érosion organisée des recettes fiscales. Les niches et les cadeaux consentis aux ménages les plus riches et aux grandes entreprises se sont multipliés à l'infini. En empruntant sur les marchés financiers pour financer ces déficits, les Etats se sont encore enfoncés davantage, puisqu'ils ont dû payer des taux d'intérêts souvent excessifs. Cette dette est donc largement illégitime.

La crise financière de 2008, la récession et le sauvetage des banques ont alourdi le boulet. Affolés par l'envolée des dettes publiques les marchés financiers se sont alors mis à spéculer contre les Etats qui les ont sauvés. Dans toute l'Europe, des plans d'austérité drastiques déferlent pour "rassurer les marchés". Mais en voulant nous faire payer la crise financière, les gouvernements nous enfoncent dans la récession et sacrifient les investissements vitaux pour la reconversion écologique de l'économie. D'autres solutions sont possibles à condition de s'attaquer à la mainmise des marchés financiers. Il faudra replacer la création monétaire sous contrôle démocratique et promouvoir un autre partage des richesses, sans hésiter à dénoncer une partie de la dette. La manière dont sera traitée la dette publique dans les années qui viennent, loin d'être une question technique, déterminera en grande partie l'avenir de nos sociétés.

Agenda Militant

HAUTE-VIENNE

- **jeudi 4 mai 2023 à 20h30 au Lido** : Mémoire à Vif présente "N'effacez pas nos traces! Dominique Grange, une chanteuse engagée", en sa présence,
- **11 juin** : Foire bio Coccinelles à Couzeix
- **Début Aout** : festival les carrioles
- **2023** : festival cinéma d'attac87

- **19 au 21 mai** : rassemblement annuel des Glières (Thorens-Glières 74) <https://www.citoyens-resistants.fr/index.php>
- **3 juin** : Mobilisat: ion Anti-Nucléaire à Paris : <https://bure3juin2023.noblogs.org/>
- **12 au 16 juillet 2023** : Les Ami.e.s de la Conf' fêtent leurs 20 ans -Larzac — <http://lesamisdelaconf.org/2023/03/19/20-ans-des-ami-e-s-au-larzac-12-16-juillet-2023/>

Comité de lignes TER

- **2 mai 18h** (Etoile Limoges) Région Limoges - site GAIA 142 Avenue Emile Labussière LIMOGES
- **10 mai 2023 18h** (Etoile de Brive) Lycée Georges Arsonval BRIVE-LA-GAILLARDE
- **31 mai 2023 18h** (Creuse) Lycée Pierre Bourdan Place Molière - GUERET

CREUSE

- **17 septembre** : foire bio colchique à Guéret
Contact Attac 23
[Nicole Lacôte Chagnon—tél 05 55 41 18 72](mailto:Nicole.Lacote.Chagnon@attac.org)

CORREZE

- **10 septembre** : Foire bio à Meyssac
Contact Attac 19
[F. Perrin 06.83.72.81.08](mailto:F.Perrin@attac.org)